

Démasculiniser la langue française : une bataille gagnée en principe, loin du compte en pratique

Paru dans *Les Cahiers de l'éducation permanente*, n°53, nov. 2018
(«Écriture inclusive : hommes, femmes, toutes égales»), p. 22-34

L'année 2017 restera sans doute parmi les plus importantes dans l'histoire de la langue française. Peu après la rentrée scolaire de l'automne s'élevait dans son pays natal une violente polémique autour d'un manuel scolaire affichant quelques titres de chapitres écrits ornés de points médian. Le 7 novembre paraissait un manifeste intitulé « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin », signé de 314 personnes travaillant en France ou à l'étranger. Le 24 novembre, un mois après avoir crié au « péril mortel » (26 octobre), l'institution qui se dit « gardienne de la langue » battait en retraite : « L'Académie française promet finalement de s'intéresser à la féminisation de la langue », résumait BFMTV ; elle-même précisait : « avant la fin de l'année ». Le 9 janvier, enfin, quelques jours seulement après la fin de la trêve des confiseurs (et des confiseuses), *Le Monde* prenait la décision de mettre au féminin les signatures des cent femmes appelant dans ses colonnes à respecter « la liberté [des hommes] d'importuner [les femmes] »¹. Autant de premières qui, d'une certaine façon, signaient la fin d'un monde – et pas seulement pour la langue, puisque tout cet épisode s'est déroulé sur fond de la « déferlante » MeToo.

Les enseignements de la dernière controverse

Si la polémique en elle-même a pour beaucoup tenu du dialogue de sourd-es, surtout quand « les deux partis » étaient invités à s'exprimer dans un temps restreint, selon la norme le plus souvent imposée par les médias, elle a permis de mesurer l'avancée du débat franco-français sur la question. Pour la première fois depuis création de la *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes* (1984), la dispute n'a pas porté sur « la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », selon la formule retenue dans toutes les circulaires publiées par la suite², c'est-à-dire sur l'emploi des termes qui conviennent aux femmes parvenues dans les hautes fonctions autrefois monopolisées par les hommes (*ambassadrice, magistrate, préfète, sénatrice...*). Toujours refusée dans bien des journaux et une bonne partie des administrations, encore l'objet d'une prise de bec retentissante à l'Assemblée

¹. Du moins pour les vingt noms qu'on pouvait lire sous la tribune de la version papier, soit les cinq rédactrices et les quinze premières signataires. La liste complète, publiée sur le web, montrait qu'environ une sur deux avait en réalité employé des titres féminins pour les activités féminines traditionnelles (actrice, danseuse, travailleuse du sexe...) et des titres masculins pour les autres (metteur en scène, directeur artistique, écrivain...).

². Sur cette histoire, voir É. Viennot et al., *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2016 ; les circulaires sont analysées dans le chap. « Les offenses ».

nationale fin 2014³, l'emploi des noms féminins pour parler des femmes a tout a coup semblé le cadet des soucis du camp conservateur, et pour tout dire une affaire entendue. Un sondage réalisé en octobre auprès du grand public révélait du reste que tel était le cas pour lui⁴.

Le manifeste des enseignant·es a quant à lui eu un effet de sidération sur une grande partie de la classe médiatique et politique, en rappelant que l'obligation d'accord au masculin est une invention récente, imposée pour des raisons idéologiques aux dires mêmes de ses concepteurs, et inutile au bon fonctionnement de la langue. Une pétition en faveur de l'accord de proximité avait pourtant circulé en 2011, *Que les hommes et les femmes soient belles !* Mais le texte avait paru dans *L'Humanité*, et il émanait d'associations féministes⁵ : l'Académie, à qui s'adressaient les signataires, n'avait pas cru bon remuer le petit doigt. En novembre 2017, en revanche, des journaux se sont déclarés en faveur de cet accord (ou du moins prêts à le laisser passer sous la plume des journalistes), les académicien·nes interrogé·es par la presse se sont déclaré·es divisé·es sur sa réintégration, des député·es ont interpellé le ministre de l'Éducation nationale pour qu'il sévisse contre les enseignant·es signataires, et des sites d'extrême-droite ont averti qu'ils allaient s'en occuper. Il n'est pas sûr, toutefois, que le grand public ait saisi de quoi il retournait, tant le sujet a été mélangé avec celui de « l'écriture inclusive » – ou plutôt le point médian – qui focalisait l'attention des médias.

C'est en effet avant tout sur ce signe typographique et les troncatures de mots auxquelles il est employé qu'a porté la querelle – on n'ose dire le débat, tant celui-ci s'est avéré impossible. En arrière-fond, c'est l'objectif recherché lui-même, c'est-à-dire l'égal poids des deux sexes dans les textes évoquant des populations mixtes, qui a opposé celles et ceux qui, depuis une ou deux décennies, sont engagés dans de nouvelles pratiques langagières, parce qu'ils trouvent l'effort légitime, et celles et ceux qui s'y opposent ou les négligent, parce qu'ils trouvent qu'on est allé assez loin (voire trop) sur le chemin de l'égalité des sexes. Le recours aux doublets est pourtant ancien : sans doute est-ce le général De Gaulle qui les a initiés avec ses fameux « Françaises, Français ! », avant qu'Arlette Laguiller n'immortalise « Travailleuses, travailleurs ! ». Depuis la fin du xx^e siècle, les doubles flexions n'ont cessé de progresser dans les discours des politiques⁶, comme on a pu s'en rendre compte lors de la campagne pour les élections présidentielles et législatives de 2017, où tous les partis y ont eu recours. De même que tous ont eu recours aux abréviations dans leur matériel écrit, et pour gagner de la place (« nos candidat·es »), et parce que l'usage s'en est suffisamment répandu pour que la chose semble évidente – quoique les pratiques demeurent hétérogènes (« nos candidat·e-s », « nos candidat.es », etc.). Les personnes en charge de ces écrits

³. Le député Julien Aubert (UMP) ayant insisté pour appeler « Madame le président » sa collègue Sandrine Mazetier (PS) et s'étant vu mettre à l'amende pour non respect du règlement intérieur de l'Assemblée, 140 député·es de son parti avaient protesté, et l'Académie s'était fendue quelques jours plus tard d'une « Mise au point » (donnant raison sur le fond à Aubert, mais le critiquant sur la forme en vertu du respect dû aux dames).

⁴. Réalisé les 11 et 12 octobre auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus par l'Institut Harris Interactive, à la demande de l'agence Mots-Clés.

⁵. L'égalité c'est pas sorcier !, la Ligue de l'enseignement, Le Monde selon les Femmes, Femmes solidaires.

⁶. Voir la thèse de Raphaël Haddad, *Le discours de meeting électoral : rituel d'affrontement, médiatisations, communication politique...*, Paris-Est, 2017.

s'étaient du reste appuyées sur deux documents : le guide *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* du Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes (2015, rééd. modifiée 2016) et le *Manuel d'écriture inclusive* de l'agence Mots-clés (2016).

Il peut donc sembler curieux qu'une telle levée de bouclier ait eu lieu six mois plus tard, et que tant de gens se soient écriés « C'est imprononçable ! » ou « Cela défigure les textes ! ». En réalité, une partie des personnes qui se sont exprimées sur le sujet n'avait sans doute pas remarqué ces nouvelles manières de s'exprimer à l'oral (d'autant qu'elles sont des plus naturelles), et pas lu le matériel de communication des candidat·es (se contentant de les écouter à la télévision ou à la radio). Il est possible aussi qu'elles n'aient jamais été confrontées à ces nouveaux modes d'expression, n'appartenant pas aux milieux qui y sont habitués (militant·es, universitaires, syndicalistes, politiques, journalistes...). Je pense ici entre autres aux académicien·nes, qui se sont effrayé·es « d'une "écriture inclusive" qui prétend s'imposer comme norme » – comme si une écriture pouvait prétendre à quoi que ce soit – et qui ont déclaré avec candeur : « On voit mal quel est l'objectif poursuivi » (Déclaration du 26 octobre). Peut-être bon nombre de retraité·es, de gens qui ne vivent pas avec Internet, qui n'ont pas de jeunes autour d'eux, ont-ils été vraiment surpris.

Toutefois une autre partie des opposant·es a sciemment instrumentalisé ce décalage, après avoir vu que non seulement la presse informait sur ces pratiques (*Les Échos* du 11 août 2017 : « Écriture inclusive : et si on s'y mettait tout·e·s ? »), mais surtout qu'un éditeur scolaire avait adopté le point milieu. On sait que la droite conservatrice est très mobilisée sur le terrain de l'école depuis l'époque de la « manif pour tous » : c'est elle qui a inventé la « théorie du genre », elle qui a fait courir le bruit que les universités en étaient infestées, elle qui a obtenu le retrait des ABC de l'égalité... C'est donc elle qui a sonné l'alarme en septembre, via son canal habituel (*Le Figaro* du 22 sept. : « Un manuel scolaire écrit à la sauce féministe »), avant de donner d'autres charges au cours de l'automne, dans *Le Point* et *BFMTV*. Des individus ont lancé des pétitions appelant à tenir bon face au péril féministe. Des groupes proches de l'extrême-droite ont fait circuler des textes classiques infectés de points milieu, pour faire croire que tel était le but des progressistes (*SOS Éducation* le 24 nov. : « Vous admirez Molière ? Vous allez être séduits par "Un.e sot·tte savant·e est sot·te plus qu'un·e sot·te ignorant·e." (*Les femmes savantes*) »). D'où la pression exercée sur l'Académie, puis sur les ministres de droite, pour qu'ils interviennent. Mais si la première n'a écouté que son cœur (qui ne bat pas à gauche, comme on sait), les autres n'y sont allés que d'une fesse, comme disait Montaigne, sachant bien qu'il n'y avait pas péril en la demeure. Celui de l'Éducation nationale s'est contenté de dire quelques banalités à la presse (« c'est laid ») et quelques sottises à l'Assemblée (« Il n'y a qu'une grammaire, comme il n'y a qu'une langue et qu'une République »)⁷. Et le premier de tous de publier une circulaire interdisant les abréviations... dans les textes publiés au *Journal officiel*.

Près d'un an plus tard, alors que cette polémique paraît éteinte – malgré les efforts du *Figaro* pour la rallumer après la nouvelle attaque nucléaire venue de

⁷. Malgré tout, sur les relations entre Blanquer et SOS Éducation, voir « En cachette, la sulfureuse association SOS Éducation efface tous ses liens avec le nouveau ministre de l'Éducation nationale » (*Les Inrockuptibles* du 19 mai 2017).

Belgique à propos de l'accord du participe passé employé avec *avoir* –, où en est-on ?

Les retombées de la polémique

La première chose à constater est l'ampleur de l'intérêt soulevé par cette controverse. À peu près tous les médias en ont rendu compte, voire y ont contribué en ouvrant leurs colonnes à des tribunes pour et contre. Cette gigantesque explication de texte étalée sur de longues semaines a permis au grand public de se familiariser avec l'objectif poursuivi (celui que les académicien·nes n'avait toujours pas saisi fin octobre), ainsi qu'avec les principales techniques de « l'écriture inclusive ».

La seconde est l'ampleur du succès remporté par ses adeptes. Sur le fond, leurs explications ont convaincu : la volonté de faire réapparaître les femmes là où le langage ordinaire les rend invisibles paraît aujourd'hui légitime. Quoique quelques académiciens et de rares linguistes marqués à droite aient défendu ses couleurs, le « masculin générique » a pris du plomb dans l'aile, aussi bien pour nommer des fonctions (*sénateur* ou *président* seraient des termes neutres, valables pour les deux sexes) que pour conduire des récits (un énoncé comme « les agriculteurs sont en colère » désignerait les femmes aussi). Les doubles flexions se font tous les jours plus nombreuses dans la bouche des journalistes et des politiques. En avril, le HCEfh a remis au président de l'Assemblée un projet de réécriture de la constitution destiné à en faire disparaître les scories sexistes (remplacement de *droits de l'homme* par *droits humains*, de *fraternité* par *adelphité*, démasculinisation des articles, etc.). En juin, une quinzaine de député·es LaREM ont déposé un amendement allant dans le même sens. Fin août, l'annuelle *Semaine des ambassadeurs* organisée par le Ministère des affaires étrangères français est devenue la *Conférence des ambassadeurs et ambassadrices*. Il est à parier qu'il n'y aura bientôt plus une seule rectrice en France pour se dire *recteur*.

Le recours aux abréviations a également fait grand un bond en avant. Comme le rapportait sans trop d'amertume – ce qui est en soi une révolution – le *Figaro* du 7 sept. 2018, « des “petits pas” sont chaque jours recensés par le groupe Facebook *taglinclusive*⁸. Le CNAM, Conservatoire national des arts et métiers, est devenu une “école d'ingénieur·e·s”. [...] À la SNCF, on “recrute en 2018 3000 technicien.ne.s, technicien.ne.s supérieur.e.s et ingénieur.e.s” ». Mais ce sont aussi des entreprises privées, des petits commerces, des musées, des éditeurs, des collectivités territoriales qui s'y sont mises.

Une partie du programme de démasculinisation de la langue française paraît donc en route. C'est le résultat d'une quarantaine d'années d'acharnement de la part de féministes et de linguistes, qui peuvent peut-être dire « Nous partîmes cinq cents », mais non que « par un prompt renfort », elles et ils « se virent trois mille en arrivant au port. » Si Yvette Roudy, qui mit le feu aux poudres en 1984 en créant la *Commission de terminologie* évoquée plus haut, peut aujourd'hui assister à ces avancées, ni Benoite Groult († juin 2016), qui en avait été la présidente, ni Anne-Marie Houdebine († oct. 2016), qui en avait assuré la direction scientifique, ne les auront vues, malgré une vie entière passée à faire progresser ce dossier. Le poids des élites masculinistes (plus de 95% d'hommes dans la classe politique et la haute

⁸. Créé en janvier, lors du Hackathon « écriture inclusive » organisé par Mots-clés et Simplon.co

administration jusqu'à la fin du xx^e siècle), leur capacité à convaincre les rares femmes *parvenues* sur leurs terrains, la capacité de nuisance de l'Académie (malgré son illégitimité totale en linguistique), avaient maintenu la France en tête des nations francophones rétives à tout changement. C'est la campagne pour la parité qui a débloqué la situation, en mettant en évidence qu'il y a loin de l'égalité théorique à l'égalité réelle, et qu'en matière de pouvoir, l'avancée des unes ne peut se faire sans le recul des autres. Dès la fin des années 1990, du reste, la « parité linguistique » faisait son apparition dans le débat public fort houleux sur la question.

Pour autant, la partie est-elle gagnée ? On en est encore loin.

Les chantiers à venir

Sur le terrain qui paraît aujourd'hui le plus avancé, celui des « noms de métier, fonction, dignité... », on ne peut que constater que la « guerre des mots » se poursuit, pour reprendre le titre de la rubrique ouverte en 2000 sur le site de la Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime, qui répertorie les occurrences des termes aujourd'hui controversés dans les textes d'autrefois⁹.

D'une part, les féminins semblent toujours interdits de séjour dans un certain nombre de domaines : l'armée (*colonelle, sergente...*), la police (*commandante, lieutenant...*), la justice (*magistrate, maitresse des requêtes, substitute...*), le leadership (*vainqueuse*), l'enseignement supérieur (*maitresse de conférence...*), la parole publique (*autrice, écrivaine, metteuse en scène, poétesse...*), sans parler de la Légion d'honneur (*chevalière, officière, commandeuse...*). Nul besoin d'être grand clerc – ou grande clergesse, comme on disait au temps de Christine de Pizan – pour voir ce qui unit ces noms : non point leur morphologie, aussi variée que dans d'autres secteurs d'activité, mais le prestige ; et le fait que ces métiers ou ces dignités ont été monopolisés pendant des siècles par les hommes. Là, les femmes doivent encore faire profil bas.

D'autre part, plusieurs autres mots de la même espèce n'ont été qu'à moitié féminisés. Alors qu'*autrice, défenseuse, doctoresse, procureuse, professeuse, proviseuse, rapporteuse...* sont les féminins standards et pluri-centenaires d'*auteur, défenseur, docteur, procureur, professeur, proviseur, rapporteur...*, ce sont des termes en *-eure* qui, à la fin des années 1970 au Canada, ont été proposées en leur lieu et place aux femmes désireuses de s'inscrire dans le mouvement de reféminisation du français. Et ce sont eux qui, aujourd'hui, sont de plus en plus souvent adoptés par les journaux et les personnes soucieuses de ne pas passer pour conservatrices, mais toujours effrayées par l'idée que ces professions pourraient être complètement démasculinisées, c'est-à-dire privées de leur capacité à valoriser (puisque les deux vont de pair). La tâche de l'heure est de faire comprendre, aux intéressées comme au reste de la population, que ces mots qui passent à l'oral pour des masculins, et à l'écrit pour des exceptions à la formation des noms féminins, doivent être abandonnés au profit de ceux que les femmes

⁹. <http://www.siefar.org>

auraient spontanément portés si on ne leur avait pas fait la guerre (et aux femmes, et aux mots)¹⁰.

La réintroduction en cours du mot *autrice* montre que c'est à notre portée. La mise en évidence de son étymologie (*aucatrix*, qui a aussi donné *actrice*), de son usage ancien (Louis XIV ne connaissait que lui), des condamnations dont il a fait l'objet (« On ne dit pas autrice... »), et des objectifs politiques qui étaient à leur fondement (établir un cordon sanitaire autour de cette prérogative masculine qu'est la parole publique), cette démonstration, donc, a fini par porter ses fruits. Y compris au Canada, où il commence à reprendre des « parts de marché » à *auteure*¹¹. Mais ce qui finira de le faire adopter par le très grand nombre est que ce mot s'inscrit dans la longue série des féminins en *-trice* que nous utilisons chaque jour. Plus largement, on peut parier que seuls les termes portant des désinences féminines traditionnelles seront adoptés par le grand public francophone. Et seule l'adoption de ces termes-là signalera que les activités et professions qu'ils désignent sont normalement ouvertes aux femmes – permettant à celles qui les exercent de s'y sentir ni bizarres, ni sous surveillance, ni supérieures aux autres.

Concernant le recul du masculin générique dans les énoncés courants, la tâche est apparemment plus facile et en réalité plus coûteuse. Parler des *étudiantes et des étudiants* plutôt que des *étudiants* ne demande qu'un effort d'attention aux femmes – au fait qu'elles existent *aussi*. Mais c'est sûrement le plus difficile, tant les locuteurs et locutrices francophones ont été habituées à les passer sous silence. Les « plans B » préconisés (*le monde étudiant, la jeunesse étudiante...*), soit pour ne pas multiplier les doublets, soit pour « dégenrer » les appellations de groupes, relèvent d'un effort comparable. Il est à parier, ici, que l'écrit sera plus au rendez-vous que l'oral, excepté dans les populations qui « font attention » à leur expression en public, comme les politiques. Quelques formules se sont néanmoins répandues avec une étonnante rapidité, comme « celles et ceux » et « tous et toutes ». Et le principal n'est pas que les occurrences du féminin soient numériquement aussi nombreuses que celles du masculin, mais qu'une masse critique de termes féminins empêche la seule mobilisation de représentations mentales masculines, chez les personnes émettant le discours comme chez celles qui le reçoivent. Comme partout, cette masse critique doit tourner autour de 30%. L'observation de n'importe quel article de journal montre qu'on est encore très très loin.

À cet égard, la réintroduction d'une souplesse dans le système des accords – comme cela se faisait avant que la police de la langue ne la diabolise – devrait concourir activement à la démasculinisation des textes. Dans la langue orale, l'accord de proximité s'est toujours imposé, tant est dure à l'oreille la juxtaposition

¹⁰. Seul *ingénieure* est défendable en l'état, puisqu'il s'agit d'un métier nouveau et qu'*ingénieuse* est indisponible (c'est le féminin d'*ingénieux*). Mais nos ancêtres, plus sages que nous, auraient préféré *ingénieuresse*, comme elles et ils avaient fait *prieuresse*, *seigneuresse* et autres capitainesse.

¹¹. Sur ce mot en particulier, voir Aurore Evain, « Histoire d'*autrice* de l'époque latine à nos jours », *Semeion*, 6 (« Féminisation des noms de métiers : état des lieux 20 ans après la première circulaire »), Université Paris Descartes, février 2008 (en ligne) ; Evain est l'une des principales animatrices de la rubrique « La guerre des mots » de la SIEFAR. Spécialiste du *Théâtre de femmes de l'Ancien Régime* (quatre volumes parus chez H. Champion), elle se bat aujourd'hui – avec un beau succès – pour le mot *matrimoine*. Au Canada, voir les efforts faits en faveur d'*autrice* par Michaël Lessard et Suzanne Zaccour, tant dans la presse que dans leur *Manuel de grammaire non sexiste et inclusive. Le masculin ne l'emporte plus !* (éd. fr. Paris, Syllepsis, 2018).

d'un nom d'un genre avec un adjectif d'un autre. Au point que les inventeurs du dogme du « masculin qui l'emporte » ont toujours préconisé de placer en dernière position d'une énumération un terme masculin. Il suffit donc, ici, que l'école cesse d'enseigner cette contrainte inutile, et que les professions productrices de normes s'en émancipent (les écrivain·es, le monde de la presse et de l'édition...). Car dès qu'on a compris l'intérêt des accord traditionnels (majorité, proximité, plus grande importance d'un des termes), on les adopte tant ils sont intuitifs (ce n'est pas par hasard que les langues romanes les ont conservés et qu'ils se sont maintenus des siècles durant). L'accord de proximité, notamment, devrait se généraliser à grande vitesse, d'autant qu'il constitue la meilleure alternative aux troncatures et aux doublets : « Les acteurs et les actrices ont été satisfaites de la décision, elles l'ont immédiatement fait savoir » (et non *satisfait-es... elles et ils...*) ; « Des femmes et des hommes sont venus dire qu'ils ne comprenaient pas la décision » (et non *venu-es..., elles et ils...*).

Ces exemples laissent voir une autre tâche : la simplification du protocole des troncatures, et leur limitation aux termes morphologiquement proches (une ou deux lettres de différence). Sur le premier volet, il s'agit de s'émanciper définitivement du modèle des parenthèses par lequel tout a commencé, celui qu'affichent encore nos cartes d'identité : *né(e)*. Ce modèle a conduit, quels que soient les signes expérimentés par la suite, à mettre sempiternellement deux signes dans les mots au pluriel : *né(e)s, né-e-s, né.e.s, né·e·s* (seule la majuscule y a échappé : *néEs*). Aujourd'hui que le consensus semble être établi autour du point médian, signe à la fois discret, insécable, sans autre usage dans notre langue, et donc sans connotations positives ni négatives, il nous reste à comprendre qu'un seul point suffit pour noter ce que nous voulons faire avec cette abréviation, à savoir doter un seul mot d'une double valeur de genre : « Mes cousin·es sont des intellectuel·les ». Sur le second volet, il s'agit à la fois de ne pas rendre la lecture difficile et de respecter l'égalité qui est le principal objectif de ces nouvelles pratiques. Autant *intellectuel·le* et *cousin·e* sont faciles à déchiffrer et respectueux des deux termes (donc des deux genres), autant *acteur·ice* et *actif·ve* ne le sont pas.

Enfin, le dernier pilier du langage inclusif est le remplacement du terme *homme* par celui d'*humain* (ou toute autre formule satisfaisante) dans les usages où il est aujourd'hui employé pour parler de l'espèce humaine, que ce soit dans la langue courante (« l'être humain suit son intérêt »), dans la langue juridique (« les droits humains ») ou dans la langue scientifique (« la naissance de l'humanité »). Les biais induits par les expressions faisant de l'homme le seul représentant de l'espèce humaine, qui datent toutes de la période où la citoyenneté et l'égalité étaient refusées aux femmes, sont bien connus. La plupart des nations ont aujourd'hui adopté les *droits humains*, et beaucoup d'associations francophones ou de sections francophones d'organisations non gouvernementales ont modifié leur terminologie. Mais nombre d'intellectuels masculinistes militent dans l'autre sens, de sorte que des reculs ont été observés dans les années 1980 (alors même que commençait la politique de « féminisation ») : les anciens départements de *Sciences humaines* ont été rebaptisés *Sciences de l'homme* à la BNF-Tolbiac et au CNRS. Et le gros de la classe politique française campe sur l'expression *droits de l'homme* au prétexte que l'abandonner serait trahir l'idéal de nos ancêtres. Comme s'il n'y avait pas soixante-quinze ans que c'est fait : n'a-t-on pas ouvert lesdits droits aux femmes en 1944, en mettant un terme à l'exclusion qu'ils avaient organisée et

maintenue depuis 1789 ? Même si cette lutte là est bien engagée, il est à parier qu'elle sera encore longue.

*

La réflexion qui s'est ouverte à l'automne 2017 sur la langue française comme véhicule du sexisme, mais aussi comme lieu et enjeu de luttes entre des forces désirant la voir conforter la suprématie masculine et des usager·es cherchant à la voir (re)trouver ses ressources égalitaires, cette réflexion est d'une ampleur inédite. Des années d'actions concrètes pour obtenir des législations progressistes et leur application, d'argumentation acharnée face aux tenants du *statu quo*, d'expérimentations à tâtons par le public non spécialiste, de confirmations de la légitimité de ces actions par les linguistes, semblent avoir débouché sur un paysage nouveau. L'attitude globalement ouverte des médias lors de la dernière polémique, l'outrance à laquelle se sont vus réduits les pourfendeurs de l'écriture inclusive, l'amusement qu'a provoqué la déclaration de l'Académie, sont quelques-uns des signes attestant que la société française a avancé sur ce dossier ; et l'année écoulée l'a confirmé. Les trente ou quarante ans de retard pris sur d'autres pays francophones pourraient ainsi se réduire rapidement à néant, au vu des nouveaux chantiers qui se présentent pour tous, et que le nôtre a engagés avec un enthousiasme inédit.

Éliane Viennot